

Strasbourg, 10 décembre 2021

AP/CAT (2021) 15  
Or. anglais

14<sup>e</sup> Réunion ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen  
sur les risques majeurs (EUR-OPA)

## **Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion des risques de catastrophes**

Rapport de réunion

Par visioconférence depuis  
Matosinhos, Portugal

24 novembre 2021

13h00 CET

## **Président : M. Eduardo Cabrita, ministre de l'Intérieur du Portugal, hôte de la session**

M. Krzysztof Zyman, Secrétaire exécutif de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), souhaite la bienvenue aux participants et remercie M. Eduardo Cabrita, ministre de l'Intérieur du Portugal, d'accueillir la 14<sup>e</sup> Réunion ministérielle d'EUR-OPA. Il observe que le Portugal a également accueilli la réunion ministérielle qui s'est tenue en octobre 2016, à Lisbonne, ce qui témoigne du fort engagement des autorités portugaises et de l'intérêt qu'elles portent à la prévention et à la protection contre les risques ainsi qu'aux opérations de secours en cas de catastrophes. La participation (par liaison vidéo) d'une vingtaine de pays confirme également l'attachement des États membres à l'Accord, qui conserve toute sa pertinence et son utilité 34 ans après sa création. Au nombre des participants figurent la France en qualité d'État observateur, le Saint-Siège, la Commission européenne, l'UNESCO, l'UNDRR, l'Agence spatiale européenne et la Banque européenne de développement. Les représentants de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la République de Moldova et du Liban ne sont pas présents.

M. Zyman présente l'ordre du jour ([AP/CAT \(2021\) OJ 02](#)), qui ne soulève pas de commentaires ni de questions.

Plusieurs allocutions de bienvenue sont ensuite prononcées.

**M. Eduardo Cabrita**, ministre de l'Intérieur du Portugal, souhaite la bienvenue aux participants et se dit honoré, au nom du gouvernement portugais, d'accueillir pour la deuxième fois dans son pays la réunion ministérielle d'EUR-OPA, à Matosinhos. Il attire l'attention sur la pertinence accrue du thème « Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion des risques de catastrophes ». La pandémie de Covid-19 a confirmé la nécessité d'une approche plurisectorielle pour faire face à de nouvelles urgences et à des risques plus marqués. Le ministre souligne que le réseau de Centres spécialisés de l'Accord constitue une importante plateforme scientifique qui aborde la prévention des risques et la réduction des risques de catastrophes (RRC) de manière large, l'objectif étant de fournir les bons outils pour prévenir les catastrophes et y faire face. De l'avis du ministre, le réseau est essentiel pour l'échange d'informations, le recueil de bonnes pratiques, le partage d'expériences, la coordination et l'élaboration d'outils complets ainsi que l'établissement de lignes directrices.

Il rappelle aux participants la responsabilité complexe d'assurer la protection des personnes vulnérables que sont les migrants, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les personnes handicapées. Le Portugal a récemment publié une stratégie nationale pour une protection civile préventive qui définit cinq objectifs stratégiques, conformément au cadre de Sendai visant à réduire les risques de manière générale pour les citoyens et les groupes vulnérables.

Eduardo Cabrita déclare la réunion ministérielle ouverte.

**M. Matjaz Gruden**, [directeur de la Direction de la participation démocratique, Conseil de l'Europe](#), s'adresse aux participants au nom de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe. Il exprime sa gratitude à M. Eduardo Cabrita et aux autorités portugaises, qui accueillent la réunion ministérielle pour la deuxième fois.

M. Gruden rappelle aux participants que les catastrophes sont de plus en plus fréquentes dans le monde et qu'en plus de cela, la pandémie de Covid-19 se poursuit. Face à ces défis, le réseau de Centres spécialisés de l'Accord n'a cessé d'accomplir des progrès considérables ces deux dernières années. Par exemple, le Centre européen des nouvelles technologies pour la gestion des risques (ECNTRM, Moscou) élabore actuellement une technologie permettant de détecter et d'analyser rapidement des événements significatifs sur le plan social, afin de permettre aux autorités de prendre des décisions opportunes et efficaces. Le Centre européen sur la vulnérabilité des systèmes et réseaux industriels (ECILS, Skopje) et le Centre européen sur la prévention et la prévision des tremblements de terre (ECPFE, Athènes) évaluent

en outre la vulnérabilité des bâtiments historiques aux tremblements de terre. Le Centre euro-méditerranéen sur la dynamique côtière insulaire (ICoD, La Valette) a mis au point une méthode d'évaluation des risques liés aux aléas côtiers, en partenariat avec le Centre européen sur les risques géomorphologiques (CERG, Strasbourg). Il ne s'agit là que d'un échantillon de projets pertinents menés par les Centres spécialisés.

M. Gruden fait référence aux deux recommandations qui répondent aux problématiques de la pandémie de Covid-19. Les documents sont conformes à l'approche de droits de l'homme du Conseil de l'Europe et au principe de non-discrimination des personnes vulnérables en matière de participation démocratique. Le Plan à moyen terme de l'Accord pour 2021-2025 garantit l'inclusion des groupes vulnérables dans la réduction des risques de catastrophes. Il expose la manière dont l'Accord entend œuvrer à la réalisation des sept objectifs mesurables fixés par le Cadre de Sendai et contribuer à l'application de l'Agenda 2030 des Nations unies.

**[Mme Shamila Nair-Bedouelle](#)**, **[sous-directrice générale pour les sciences naturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture \(UNESCO\)](#)**, rappelle les préoccupations générales concernant la fréquence et l'intensité accrues des aléas naturels dans la région en raison des changements climatiques. Les catastrophes naturelles, en plus de la Covid-19, ont conduit les Nations unies à inscrire la réduction des risques de catastrophes parmi les priorités de plusieurs de leurs agences et à adopter une approche pluridimensionnelle des risques.

Mme Nair-Bedouelle affirme l'importance des deux thèmes de la réunion ministérielle : d'une part, s'assurer de la prise en compte des personnes vulnérables dans les mesures de préparation aux catastrophes ; d'autre part, élaborer des actions dans le cadre de l'Accord pour faire face aux nouveaux défis que posent les risques majeurs. Ces axes thématiques sont essentiels pour accroître la résilience de la région face aux catastrophes. Mme Nair-Bedouelle donne quelques exemples de travaux récents de l'UNESCO, notamment la méthodologie VISUS, utilisée pour évaluer la sécurité de bâtiments scolaires et appliquée actuellement en Bosnie-Herzégovine. Cette méthodologie fournit des outils et des informations aux acteurs concernés pour les aider à améliorer la sécurité des équipements scolaires en prenant des décisions fondées sur des données scientifiques.

En 2020, l'UNESCO a collaboré avec le Conseil de l'Europe sur un projet de recherche examinant l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'éducation. Les deux organisations ont étudié conjointement les opportunités que la pandémie pouvait offrir pour remodeler les systèmes éducatifs et optimiser la participation des étudiants en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les efforts conjoints se poursuivront également entre l'UNDRR, l'UE et l'Accord en faveur de l'action régionale et mondiale de réduction des risques de catastrophes.

M. Zyman remercie Mme Nair-Bedouelle pour son discours, qui confirme la coopération de longue date du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO. Il se dit satisfait du partenariat actif de l'UNESCO avec l'Accord et attend avec intérêt de développer la coopération au titre du Plan à moyen terme 2021-2025.

**[Mme Paraskevi Michou](#)**, **[directrice générale de la Direction générale de la Commission européenne chargée de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire](#)**, souligne l'importance du thème de la session « Bâtir des sociétés plus inclusives grâce à une meilleure gestion des risques de catastrophes ». La Commission européenne contribue à cet objectif avec le mécanisme de protection civile de l'UE, qui a célébré récemment son 20<sup>e</sup> anniversaire. Il s'agit d'un élément clé de l'architecture de gestion des risques de catastrophes, qui apporte un soutien pendant et après les catastrophes en Europe. Les objectifs de résilience face aux catastrophes et la planification de scénarios constituent une nouvelle caractéristique importante du mécanisme, qui permet de mieux comprendre les risques de catastrophes dans l'UE. Ils

montrent en outre la valeur ajoutée de la coordination de la gestion des urgences. EUR-OPA présente l'intérêt de promouvoir une réflexion qui transcende les frontières nationales et l'adoption d'une approche transfrontière et intersectorielle.

La Commission européenne continue de soutenir les pays tiers en matière de prévention et de préparation, en intensifiant les mesures de renforcement des capacités par des initiatives régionales dans les Balkans occidentaux et les pays du voisinage oriental et méridional. Elle s'est engagée en faveur d'une société plus inclusive, puisque les catastrophes n'ont pas le même impact sur les groupes vulnérables et les personnes handicapées. Elle s'emploie en particulier à intensifier l'aide aux personnes handicapées et à renforcer sa capacité à proposer une assistance égale à toutes les victimes de catastrophes. L'amélioration de la gestion des risques de catastrophes relève d'une responsabilité collective à tous les niveaux ; les discussions de la réunion ministérielle contribueront à atteindre ce but.

M. Zyman remercie Mme Michou pour son allocution et d'avoir présenté l'action importante que mène la Commission européenne. Il apprécie la coopération de la Commission européenne avec le Conseil de l'Europe, notamment au titre de l'Accord, et attend avec intérêt qu'elle soit étendue à de nombreux domaines grâce au nouveau Plan à moyen terme, étant donné que la situation au regard des risques et catastrophes ne cesse d'évoluer.

## **Inclusion de groupes vulnérables dans la préparation et la réponse aux catastrophes**

M. Zyman présente cet axe thématique en expliquant comment l'Accord est venu à élaborer des principes éthiques qui prévoient l'inclusion des groupes vulnérables dans son champ d'action. L'attention des membres de l'Accord et d'autres organisations est attirée, dans le contexte actuel de pandémie, sur les conséquences d'une telle situation pour les groupes les plus vulnérables. Deux études importantes ont été commandées en 2020 au titre de l'Accord sur les conséquences de la pandémie pour les personnes handicapées et les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Une fois les rapports de ces études rédigés, ils ont été examinés lors des réunions du Comité des Correspondants permanents, ce qui a conduit à la préparation des projets de recommandations.

[M. Christos Stylianides, ministre du Changement climatique et de la Protection civile de la Grèce](#), ajoute que la prise en compte des groupes vulnérables dans les mesures de prévention et d'intervention relève d'une obligation morale essentielle. Le nouveau Plan à moyen terme de l'Accord souligne la nécessité d'inclure les groupes vulnérables dans tous les aspects de la réduction des risques de catastrophes, d'autant qu'ils sont doublement lésés avant et après les catastrophes. Des mesures supplémentaires doivent donc être prises pour protéger ces groupes. Les politiques peuvent être conçues et mises en œuvre en fonction des besoins exprimés par les groupes vulnérables.

M. Stylianides appelle en outre les États membres à unir leurs forces pour lutter contre la crise climatique et bâtir des communautés résilientes. Il remercie les États membres de leur aide et de la solidarité dont ils ont fait preuve lors des incendies dévastateurs de l'été dernier. Il invite par ailleurs les Correspondants permanents à examiner les recommandations et à travailler ensemble pour identifier d'autres mesures de réduction des risques de catastrophes, en accordant une attention particulière aux besoins des groupes vulnérables. Il assure les membres de l'Accord de l'engagement sans faille de la Grèce.

M. Zyman exprime sa gratitude à M. Stylianides pour la participation de longue date de la Grèce à l'action d'EUR-OPA et pour sa collaboration par l'intermédiaire des Centres spécialisés.

[M. Roberto Ciavatta, secrétaire d'État à la Santé de Saint-Marin](#), prend ensuite la parole. Pour ce qui concerne la question des catastrophes et des personnes handicapées, le Centre européen pour la médecine des catastrophes (CEMEC, Saint-Marin) a réalisé des vidéos informatives en six langues. M. Ciavatta souligne l'importance globale de préparations spécifiques pour les groupes vulnérables dans les phases qui précèdent les situations d'urgence. Par exemple, les besoins des personnes aveugles devraient être pris en compte et les mesures adaptées de sorte à inclure ces personnes. Les dispositifs d'urgence devraient veiller à ne pas négliger les besoins des personnes handicapées, mais plutôt fournir l'expertise nécessaire. La pandémie de Covid-19 a mis au jour les lacunes de la prise en charge des personnes gravement handicapées, des personnes âgées et des personnes en soins intensifs. Le système de protection sociale, bien que fondé sur une protection maximale, ne garantit pas toujours que les droits humains des personnes vulnérables sont pleinement respectés. Le protocole de soins de Saint-Marin vise à faciliter une gestion plus intégrée entre les hôpitaux et les services des collectivités afin de garantir davantage de niveaux de soins.

M. Zyman apprécie la participation de longue date de Saint-Marin à l'action que mène l'Accord et remercie M. Roberto Ciavatta pour sa réflexion approfondie sur plusieurs questions importantes concernant les personnes handicapées.

Le Secrétaire exécutif présente les projets de recommandations.

Ces deux recommandations, qui sont le fruit des réflexions du Comité des Correspondants permanents, visent l'élaboration de nouvelles normes et fournissent des orientations aux Etats membres de l'Accord ainsi qu'à d'autres États. K. Zyman apprécie le travail mené avec soin par le Comité des Correspondants permanents et le fait qu'il ait partagé son expérience lors du processus.

Le projet de recommandation [« Soutenir et protéger les personnes handicapées avant, pendant et après des crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou à un autre agent pathogène »](#), en particulier, demande que les autorités promeuvent des normes pour la protection et la prise en charge des personnes handicapées en rendant l'information en matière de santé publique et les établissements de soins accessibles aux personnes handicapées. De plus, il est demandé aux autorités, lorsqu'elles planifient les politiques nationales de réduction des risques, les procédures de préparation, les programmes de formation et les pratiques en situation d'urgence, d'y intégrer des mesures spécifiques destinées à réduire la vulnérabilité et l'exposition des personnes handicapées aux crises telles que la pandémie actuelle ou aux urgences liées à des pandémies dues à des virus ou d'autres agents pathogènes. La recommandation demande également que les codes d'éthique médicale et les autres codes de déontologie soient examinés pour veiller à ce que la prestation de soins lors de catastrophes soit pleinement conforme aux dispositions de la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées et à la jurisprudence du Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. Les mesures à adopter pour faire face aux catastrophes naturelles et technologiques devraient prévoir la possibilité d'aménager les modalités de travail des personnes handicapées en tenant compte de leur handicap. La recommandation demande également que l'Accord continue à aborder cette question par l'élaboration de normes se fondant sur le partage d'expertise, la sensibilisation, l'organisation de programmes de formation et la promotion de bonnes pratiques.

Le projet de recommandation [« Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène »](#) contribue aux importants travaux en cours du Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés. Il prévoit en particulier que tous les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés,

indépendamment de leur nationalité ou de leur statut migratoire, soient inclus dans les politiques de réduction des risques de catastrophes liées aux crises de santé publique. Il est demandé également que ces groupes aient un accès adéquat à l'information, aux services de santé, à un hébergement, à de la nourriture et à d'autres systèmes d'aide sociale qui soit comparable à celui dont jouit le reste de la population. Certains migrants possèdent une expérience et des compétences très spécifiques qui pourraient profiter à la société en situation de pandémie. Dans les pays qui ont ratifié la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur en Europe et qui reconnaissent le Passeport européen de qualifications pour les réfugiés, les compétences de ces derniers devraient être mises à profit en cas de crise sanitaire.

Les deux projets de recommandations ayant été longuement examinés par le Comité des Correspondants permanents lors de plusieurs réunions, le Secrétaire exécutif propose que les deux recommandations soient adoptées officiellement. Cette proposition ne soulève aucune objection.

**Décision : Les ministres adoptent, par consensus, la recommandation « Soutenir et protéger les personnes handicapées avant, pendant et après des crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou à un autre agent pathogène » et la recommandation « Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène ».**

## **Mettre au point des actions dans le cadre d'EUR-OPA pour répondre aux nouveaux défis posés par les risques naturels, technologiques et biologiques**

[M. Damir Trut, directeur général de la Direction de la protection civile de la Croatie](#), assiste aux discussions au nom de **M. Davor Božinović**, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur de la Croatie.

M. Trut souligne l'importance de l'échange d'informations et de la coopération au niveau international. Ces deux dernières années, la Croatie a été frappée de multiples reprises par des catastrophes, dont deux tremblements de terre en 2020, alors même qu'une pandémie majeure sévissait. Cette situation a montré l'importance d'établir un dispositif d'intervention résilient, de partager les informations et de faire connaître l'action de l'UNDRR, d'EUR-OPA et de l'UE dans le domaine.

La Croatie a mis au point une évaluation nationale des risques et une évaluation des capacités et adoptera prochainement sa première stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes. M. Trut souligne que le Plan à moyen terme 2021-2025 de l'Accord met en lumière les priorités en matière de gestion des risques de catastrophes tout en veillant à ce que les activités soient conformes au cadre de Sendai. L'Accord facilite l'échange d'expériences pour les pays membres et les pays non membres lors de diverses catastrophes. Compte tenu de ce qui précède, la Croatie s'emploie à coopérer plus étroitement avec d'autres pays, à participer aux événements organisés par l'Accord et à consulter les recommandations pertinentes d'EUR-OPA.

M. Zyman remercie M. Trut de la participation active de la Croatie à l'Accord, en particulier de sa présidence dynamique du Bureau du Comité des Correspondants permanents.

[M. Marián Dřitomský, directeur général du Service de la gestion de crise, ministère de l'Intérieur de la République slovaque](#), observe que son pays participe à sa première réunion ministérielle depuis son adhésion à l'Accord en 2018. Il attire l'attention sur le soutien de la République slovaque à l'Accord. Ce pays doit faire face à de grands défis mondiaux tels que les changements climatiques, les migrations,

l'instabilité économique, l'augmentation des disparités entre les riches et les pauvres, la montée de l'extrémisme, etc. La pandémie de Covid-19 ne cesse d'affecter de nombreux domaines depuis deux ans. Outre son effet dévastateur sur les sociétés, elle permet toutefois de mesurer l'état de préparation mondial face à des crises de grande ampleur. Chaque État, en plus d'identifier ses forces internes, devrait tirer parti de la coopération et d'actions coordonnées au niveau international, visant notamment l'amélioration des capacités de toutes les parties prenantes. En référence au Plan à moyen terme 2021-2025 de l'Accord, M. Dritomský souligne l'urgence pour les États de se tourner vers un leadership plus transversal plutôt que vers une approche standard descendante, ainsi que l'importance du partage d'informations et de la participation active des citoyens à la prévention et la préparation afin d'optimiser la protection face aux risques.

La récente Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes de la République slovaque est conforme aux principaux documents internationaux, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Traité de Lisbonne et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030. M. Dritomský apprécie et soutient pleinement la mission du Conseil de l'Europe et ses activités passées et en cours au titre de l'Accord et s'engage à s'en inspirer pour élaborer les politiques et documents stratégiques nationaux. Il confirme qu'un centre spécialisé sera créé pour élaborer des projets de collaboration dans le cadre d'une initiative nationale de promotion de la coopération intergouvernementale et de soutien aux actions de collaboration.

**M. Costas Constantinou, secrétaire permanent du ministère de l'Intérieur de Chypre**, présente l'expérience récente de Chypre concernant la gestion de la pandémie de Covid-19 et des feux de forêt de grande ampleur survenus l'été dernier. Les incendies se sont propagés rapidement sur une cinquantaine de kilomètres carrés et ont nécessité l'évacuation de dix villages et la fourniture d'hébergements pour les personnes évacuées. Des plans d'urgence ont été déclenchés pour mobiliser une réponse adéquate et une assistance internationale a été demandée par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile européen et d'accords bilatéraux avec des pays tiers. M. Constantinou souligne l'importance de la coopération entre pays voisins et exprime sa reconnaissance pour le soutien reçu d'autres pays, en particulier de la Grèce et d'Israël, pendant les incendies.

Chypre tient à partager son expertise scientifique et technologique avec les États membres au titre du Cadre de Sendai et avec le soutien du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Cela comprendra, sans toutefois s'y limiter, l'évaluation des données relatives aux risques de catastrophes, à la vulnérabilité et à l'exposition aux catastrophes et leurs conséquences, ainsi que des enseignements tirés. Par le Plan à moyen terme 2021-2025 de l'Accord, Chypre entend contribuer aux efforts multilatéraux visant à bâtir des sociétés plus résilientes. Le partage d'informations avec les citoyens au stade précoce d'une catastrophe potentielle étant essentiel pour sauver des vies, M. Constantinou exprime le profond intérêt de Chypre pour l'adoption de systèmes d'alerte précoce comme prochain objectif de l'Accord. Il assure le Secrétaire exécutif du soutien total de Chypre aux initiatives de l'Accord pour relever les défis qui se posent.

M. Zyman remercie M. Constantinou pour ses remarques sur les travaux futurs de l'Accord et d'avoir souligné la nécessité d'une coopération entre les États. Il réitère la mission de l'Accord de porter assistance par son réseau de Centres scientifiques, qui est une riche source d'informations, et rappelle que le Comité des Correspondants permanents est un réseau de coopération capable d'aider à réduire au minimum le temps de réaction en cas d'urgence.

**M. Vladimir Soloviev, directeur du Service de la coopération internationale de l'EMERCOM de Russie**, salue les participants au nom de M. Alexander Chupriyan, ministre par intérim du ministère de la Fédération de Russie pour la Défense civile, la Gestion des situations d'urgence et l'Atténuation des effets

des catastrophes naturelles (EMERCOM). 2021 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de l'Europe. La gestion de crise a toujours été l'un des principaux domaines de coopération entre la Russie et d'autres États du Conseil de l'Europe membres de l'Accord. L'EMERCOM est le principal organe exécutif de la Fédération de Russie chargé de la coopération avec l'Accord-cadre partiel ouvert du Conseil de l'Europe en matière de prévision, de prévention et d'assistance en cas de catastrophes et d'accidents technologiques. Il convient de noter que la Fédération de Russie contribue à plus de 40 % du budget de l'Accord et qu'elle a déjà accueilli deux réunions ministérielles d'EUR-OPA. Par ailleurs, la Fédération de Russie a prêté assistance à plusieurs États membres du Conseil de l'Europe, dont la Grèce, l'Italie, la France et le Portugal, pour éteindre des incendies et apporter des secours à la suite d'inondations, de tremblements de terre et d'autres catastrophes naturelles. La coopération s'étend à la recherche-développement en matière de risques et d'intervention en cas de catastrophes. M. Soloviev note que le réseau de Centres spécialisés de l'Accord et sa communauté d'experts constituent l'une des ressources les plus précieuses du Conseil de l'Europe.

Au sein du réseau scientifique, la Fédération de Russie est représentée par le Centre européen des nouvelles technologies pour la gestion des risques (ECNTRM, Moscou). Par sa coopération avec l'Accord, l'ECNTRM a mis en œuvre plus d'une quinzaine de projets de recherche sur les risques et interventions et des programmes éducatifs pour aider les gens à réagir face aux situations d'urgence, créer un système intégré d'alerte précoce ou de télésurveillance automatisée en temps réel de l'intégrité des bâtiments et élaborer des recommandations pour évaluer de nouveaux types de menaces liées au changement climatique.

Il existe un fort potentiel de coopération plus poussée, par exemple, par l'échange d'experts. M. Soloviev souligne l'importance de promouvoir l'expertise accumulée au sein de l'Accord lors d'événements internationaux. De plus, la présence de l'EMERCOM pourrait être étendue en incluant l'un de ses instituts de formation dans le réseau de centres. L'ECNTRM pourrait contribuer à l'élaboration de documents qui serviraient d'outils d'orientation pour l'Accord. Par exemple, le Centre a préparé une « Méthodologie pour la télésurveillance automatisée en temps réel des bâtiments et de l'ingénierie des structures ». Des propositions de document sur les bonnes pratiques et des exemples nationaux de planification des interventions d'urgence en cas de catastrophes d'origine humaine ont été élaborées, mettant l'accent sur la manière d'informer le public et de l'associer à la prise de décisions et tenant compte en particulier de mesures spéciales pour les personnes handicapées.

Le Secrétaire exécutif remercie M. Soloviev et accueille favorablement ses propositions visant les échanges d'experts et à inviter de nouveaux centres scientifiques à travailler dans le cadre de l'Accord. Cela contribuera à un partage d'informations, de méthodologies et de connaissances. M. Zyman attend avec intérêt que des contacts directs soient établis entre les centres spécialisés. Des projets devraient être élaborés en coopération avec d'autres centres scientifiques du réseau afin d'assurer un meilleur transfert de connaissances, d'informations et de coopération au sein du réseau. Il se dit satisfait de la contribution de la Fédération de Russie aux différentes normes de l'Accord et de la participation active de l'EMERCOM. Il rappelle la participation à l'exposition sur la sécurité et la sûreté intégrées qui s'est tenue à Moscou en mai 2021 et salue les efforts déployés pour mettre au point des technologies et méthodologies de coopération dans le domaine de la prévention et de la protection face aux risques de catastrophes.

[M. Octavian Bivol, chef du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes \(UNDRR\)](#), remercie les hôtes et l'équipe de l'Accord d'avoir organisé le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes et la réunion ministérielle d'EUR-OPA juste après le Forum. Il remercie également le Conseil de l'Europe pour sa coopération de longue date avec l'UNDRR, son action pour faire face aux défis découlant des risques majeurs et son soutien à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes en Europe. La réunion ministérielle se tient à un moment crucial, l'impact croissant des changements climatiques et des risques de catastrophes affectant les moyens de subsistance sous tous les aspects. M. Bivol attire



l'attention sur les conséquences économiques dévastatrices de la pandémie actuelle de Covid-19, qui est directement responsable d'une aggravation de la pauvreté dans le monde ; à cela s'ajoutent des épisodes climatiques extrêmes, qui ont entraîné une perte de 3 000 milliards USD entre 2000 et 2019. M. Bivol souligne l'importance d'apprendre à connaître un paysage de risques et des effets de catastrophes en constante évolution, et de savoir comment s'y adapter, par la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes. Il insiste sur les avantages d'investir dans la réduction des risques de catastrophes, notamment dans les systèmes d'alerte précoce et les infrastructures résilientes.

Les investissements dans la réduction des risques de catastrophes permettent de sauver un plus grand nombre de vies malgré des catastrophes plus fréquentes. Il est nécessaire en outre d'évaluer et d'analyser les risques au niveau local, national et régional, d'harmoniser et de normaliser les données et de s'appuyer sur l'expertise, l'expérience et les mécanismes de chacun. Pour réduire davantage l'impact des catastrophes, la coopération doit être renforcée ainsi que les capacités de gouvernance en matière de risques transfrontières. Le leadership de l'Europe en matière de réduction des risques de catastrophes, au niveau des pays comme au niveau des régions, est fondamental pour renforcer la résilience, en plus de traités et d'institutions solides sur le plan juridique. Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui se tiendra du 24 au 26 novembre, offre une occasion précieuse de renforcer la coopération régionale, tout en posant un cadre pour la mobilisation régionale au cours de la prochaine décennie, par la feuille de route régionale 2021-2030 du Forum.

M. Zyman remercie M. Bivol et attend avec intérêt de poursuivre la coopération et d'optimiser les capacités à travailler ensemble. Il se réjouit également des échanges qui auront lieu au cours du forum avec d'autres pays.

Le Secrétaire exécutif présente le Plan à moyen terme 2021-2025.

Le [Plan à moyen terme 2021-2025](#) est le texte essentiel d'EUR-OPA, qui expose les buts visés par cet Accord. Décrivant brièvement les approches du document en matière de catastrophes, M. Zyman rappelle aux participants de noter que les vulnérabilités accrues de nos sociétés face aux catastrophes s'expliquent en partie par un manque de préparation et sont surtout dues à une mauvaise prise en compte des risques de catastrophes dans le développement socio-économique et de la dynamique intrinsèque des risques. La communauté scientifique s'accorde à penser que le changement climatique induit une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, tandis que le changement d'affectation des terres, en particulier la déforestation et l'urbanisation, contribuent à accroître la menace potentielle qui pèse sur les populations, les biens et l'environnement. M. Constantinou (Chypre) a évoqué des incendies se propageant rapidement dans des zones rurales où l'urbanisation, l'exode rural, le manque d'entretien des espaces défrichés et l'abandon des espaces agricoles sont autant d'éléments qui concourent à une intensité et une fréquence accrues des incendies. Dans ce contexte, la coopération internationale s'est avérée efficace pour promouvoir la réduction des risques de catastrophes dans le monde entier en facilitant l'accès à l'aide, avec des compétences axées sur l'atténuation des conséquences des catastrophes et l'accélération du retour à la normale.

Le Plan à moyen terme est aligné sur les priorités du Cadre de Sendai. S'appuyant sur les valeurs qui sont au cœur de la mission du Conseil de l'Europe, ce plan prône une approche fondée sur les droits de l'homme et guidée par les collectivités, en veillant tout particulièrement à ce que les groupes les plus vulnérables ne soient pas laissés de côté lorsque des catastrophes se produisent. Cette démarche a été corroborée par l'adoption des deux recommandations plus tôt dans la journée. M. Zyman remercie tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du Plan tel qu'il se présente actuellement. Le Secrétariat exécutif pourra s'appuyer sur ce document de qualité, qui servira également de base à l'Accord au cours des quatre prochaines années.

Les participants ne soulevant aucune objection, M. Zyman propose que les ministres adoptent officiellement le Plan à moyen terme pour les quatre prochaines années.

**Décision : Le plan à moyen terme 2021-2025 est adopté par consensus.**

### **ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ([AP/CAT\(2021\)14](#))**

K. Zyman rappelle aux participants que le projet de Déclaration ministérielle a été largement diffusé et invite les participants à formuler d'autres commentaires éventuels. Il attire l'attention sur certains des principaux points de la Déclaration ministérielle.

Le projet de Déclaration fait le bilan des progrès réalisés par l'Accord et donne des indications sur ses travaux futurs. Il insiste sur l'importance de la contribution d'EUR-OPA au déploiement du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 comme contribution essentielle à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable des Nations Unies et de l'Accord de Paris sur le climat, adopté en 2015. Le projet de Déclaration approuve la feuille de route du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes en tant qu'outil efficace pour hiérarchiser les mesures de mise en œuvre du Cadre de Sendai en Europe et en Asie centrale.

Le projet de Déclaration ministérielle promeut la réduction des risques de catastrophes, notamment la prévention et l'atténuation des risques et la préparation aux situations d'urgence. Il appelle à renforcer la collaboration avec les communautés scientifiques et encourage les solutions fondées sur la nature et la démarche écosystémique pour atténuer les conséquences du changement climatique. Enfin, il approuve le Plan à moyen terme 2021-2025 et charge le Comité des Correspondants permanents de suivre sa mise en application par l'élaboration d'actions spécifiques dans le cadre de ses travaux, tout en adoptant une approche transversale qui met en commun l'expertise et les réalisations de ses programmes coordonnés. M. Zyman invite les participants à formuler des commentaires sur le projet de déclaration.

Aucun autre commentaire n'est formulé et aucune objection n'est soulevée. Le Secrétariat propose par conséquent d'adopter la Déclaration ministérielle.

**Décision : La Déclaration ministérielle est adoptée par consensus.**

M. Zyman remercie M. Cabrita et le gouvernement portugais de leur travail remarquable de préparation et d'organisation de la 14<sup>e</sup> réunion ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs.

### **Allocution de clôture de M. Eduardo Cabrita, ministre (Portugal)**

M. Cabrita remercie tous les ministres et les participants de leur présence et de leurs contributions à ces échanges fructueux. Le Plan à moyen terme étant désormais adopté, M. Cabrita encourage les ministres à veiller à son application dans leurs États respectifs. La recommandation adoptée « Soutenir et protéger les personnes handicapées avant, pendant et après des crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou à un autre agent pathogène » reflète le travail effectué ces dernières années en matière de préparation et d'intervention face aux catastrophes. Elle contient des lignes directrices qui pourront inspirer les travaux futurs dans le domaine. Cette recommandation est pertinente dans toutes les situations ; cependant, à en juger par le temps passé ces deux dernières années à lutter contre la pandémie et par ce qu'il reste encore à accomplir, il est clair que les personnes vulnérables ne doivent pas être laissées pour compte dans des situations difficiles.

La seconde recommandation adoptée porte sur l'« Inclusion des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés dans les crises de santé publique causées par une pandémie due à un virus ou un autre agent pathogène ». En avril 2020, pendant la pandémie, le Portugal a décidé d'accorder aux migrants sans statut de résidence un ensemble complet de droits provisoires leur permettant d'accéder aux services de santé nationaux, à la sécurité sociale et à d'autres services publics. Cette décision a été largement reconnue par l'ONU et le Conseil de l'Europe comme une décision d'importance majeure. Les 87 % de personnes vaccinées au Portugal comprennent des migrants dont le statut juridique n'a pas été évalué.

Enfin, la Déclaration ministérielle adoptée servira à souligner l'importance de la coopération internationale, en particulier dans les situations d'urgence. M. Cabrita insiste sur la nécessité de poursuivre cette précieuse coopération et termine son allocution par un proverbe africain : « Si vous voulez aller vite, allez-y seuls. Si vous voulez aller loin, allez-y ensemble ».

Le Secrétaire exécutif remercie tous les participants, les collègues de Strasbourg et les interprètes qui ont tous contribué à la réussite de cette réunion ministérielle. L'équipe d'EUR-OPA attend avec intérêt la mise en œuvre des instruments adoptés dans les années à venir.